

**ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes**  
**ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L’EAU 2023 CYCLE 9**

**DECISION POUR LE POSTE POURVU**

La date d’affectation de principe est le 1<sup>er</sup> février 2024 pour les candidatures internes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s’il y a accord des services d’origine, d’accueil et de l’agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.  
Le service devra faire connaître le 12 janvier 2024, dernier délai, la demande de date d’affectation différée ou anticipée, en renvoyant l’annexe F signée par les 3 parties (services d’origine, d’accueil et l’agent(e).)

POSTE			CANDIDATE RETENUE		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d’origine
<b>DREAL 69</b>					
	Assistant(e) cellule Sous Sol Déchets Air et Santé	<b>16346C0736</b>	JEAN-FRANCOIS Nathanaëlle	Adjoint administratif	DREAL AURA

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :  
- sur l’intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>  
- sur l’internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon,